



Estimation des frais annuels liés aux opérations sur comptes titres dans le cadre de la convention de compte d'instruments financiers

Ce document a pour objectif de vous présenter une estimation des frais annuels liés aux opérations que vous pourriez réaliser à votre initiative sur vos Comptes d'Instruments Financiers (CIF), Plan d'Epargne en Actions (PEA), Plan d'Epargne en Actions pour Petites et Moyennes Entreprises (PEA-PME), dans le cadre du service de réception et transmission d'ordres.

Ces frais annuels estimés vous sont présentés pour chacune des 2 Offres de Bourse proposées par BNP Paribas pour effectuer vos opérations et conserver vos titres en portefeuille :

- Bourse "Start"
- Bourse "Active"

Méthode utilisée pour estimer les frais annuels sur un Compte d'Instruments Financiers (CIF) :

Nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- Un portefeuille de **30 000 €** constitué de **8 lignes d'instruments financiers** :
2 OPC(1),
4 actions françaises,
2 actions étrangères (européennes cotées en euros).
- Une activité annuelle de **12 ordres exécutés pour un montant cumulé de 37 000 €**.

Le montant du portefeuille est considéré comme stable dans la durée.

Les taux appliqués pour le calcul des frais estimés s'appuient sur la tarification en vigueur à la date d'édition du présent document pour des ordres transmis via nos sites internet ou nos applications mobiles.

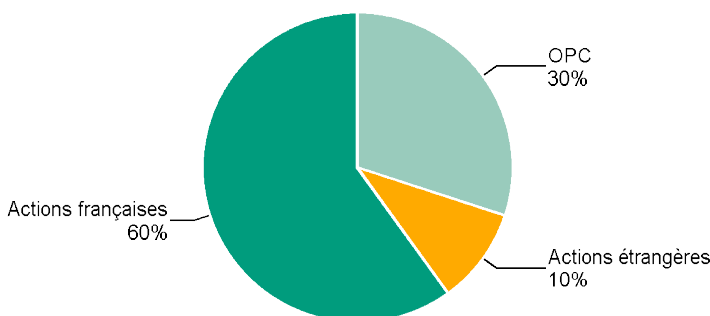
En cas de changement de votre Offre de Bourse, nous vous invitons à vous référer à la dernière version du présent document afin de consulter les informations relatives à votre nouvelle offre.

Ce document pourra faire l'objet d'une mise à jour en cas d'évolution significative de nos conditions tarifaires. Dans ce cas, nous mettrons à votre disposition cette nouvelle estimation.

Le montant réel de vos frais annuels dépendra des opérations que vous aurez réalisées sur votre portefeuille.

En cas de souscription à la convention de conseil en investissement, vous devez vous référer à l'estimation des frais relative à ce service.

1/ Composition type du portefeuille d'un montant de 30 000 €



(1) OPC : Organisme de placement collectif (exemples : SICAV - Société d'investissement à capital variable, FCP - Fonds commun de placement)

**2/ Détails des frais annuels estimés selon l'Offre de Bourse**

Les frais estimés correspondent à l'hypothèse d'une activité de **12 ordres passés sur un an** dont :

- 1 souscription et 1 rachat d'OPC,**
- 3 achats et 4 ventes d'actions françaises,**
- 1 achat et 2 ventes d'actions étrangères (européennes cotées en euros).**

Compte tenu des hypothèses prises ci-dessus, le rendement annuel du portefeuille est positif si sa performance brute est strictement supérieure au montant des frais annuels estimés.

Type de frais	Offre Bourse "Start"				Offre Bourse "Active"			
	Frais uniques	Frais récurrents	Total	Frais en %	Frais uniques	Frais récurrents	Total	Frais en %
Frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires	167,50 €	114,00 €	281,50 €	0,94 %	267,50 €	114,00 €	381,50 €	1,27 %
Droits de garde ⁽¹⁾	-	114,00 €			-	114,00 €		
Frais de courtage ⁽²⁾	145,00 €	-			245,00 €	-		
Frais d'entrée non acquis à la société de gestion ⁽³⁾	22,50 €	-			22,50 €	-		
Frais de sortie non acquis à la société de gestion	-	-			-	-		
Frais de change ⁽⁴⁾	-	-			-	-		
Rétrocessions perçues par la Banque⁽⁵⁾		55,80 €	55,80 €	0,19 %		55,80 €	55,80 €	0,19 %
Frais liés à l'instrument financier		34,20 €	34,20 €	0,11 %		34,20 €	34,20 €	0,11 %
Frais d'entrée acquis à la société de gestion ⁽⁶⁾		-				-		
Frais indirects ⁽⁷⁾	-	34,20 €			-	34,20 €		
Total des frais la 1^{ère} année (TTC)	167,50 €	204,00 €	371,50 €	1,24 %	267,50 €	204,00 €	471,50 €	1,57 %

* Les frais de courtage de l'offre Bourse Active comprennent un abonnement annuel de 150 €, cet abonnement est gratuit à partir de 50 ordres de bourse exécutés dans l'année.

3/ Evolution des frais annuels estimés selon le nombre d'ordres exécutés

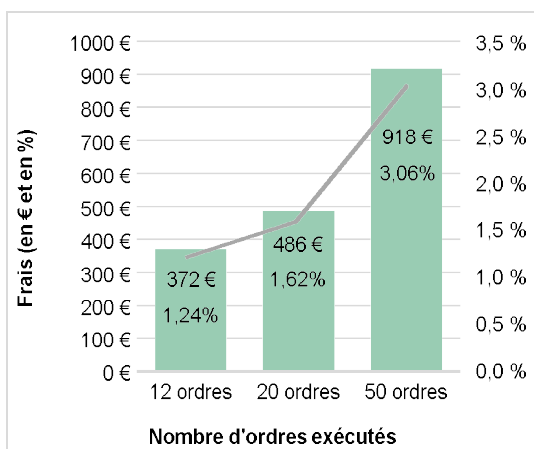
Pour vous permettre de mieux apprécier l'évolution des frais annuels en fonction **du nombre d'opérations exécutées sur un an**, les graphiques ci-dessous présentent les frais estimés selon 3 hypothèses d'activité annuelle :

12 ordres (dans le cadre de l'offre Bourse Active, 150€ d'abonnement annuel sont inclus dans les frais),

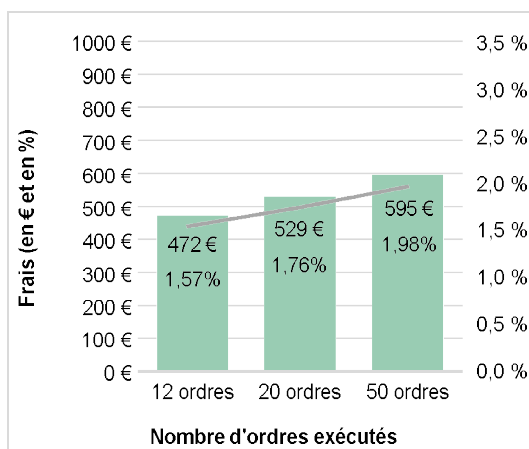
20 ordres (dans le cadre de l'offre Bourse Active, 150€ d'abonnement annuel sont inclus dans les frais),

50 ordres (à partir de ce seuil de 50 ordres, les frais d'abonnement annuel de 150€ de l'offre Bourse Active sont gratuits).

Offre Bourse "Start"



Offre Bourse "Active"



4/ Glossaire

(1) Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- commission proportionnelle, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- droits fixes, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

(2) Les frais de négociation aussi appelés **frais de courtage** correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres.

(3) Frais d'entrée non acquis à la société de gestion : ces frais sont les droits d'entrée perçus par le distributeur à la souscription d'OPC.

(4) Frais de change : ces frais sont liés à la conversion de devises qui s'appliquent lorsque la monnaie utilisée pour la transaction est dans une devise différente de celle du portefeuille.

(5) Rétrocessions perçues par la Banque : au titre de son activité de distribution, la Banque peut être amenée à percevoir des rétrocessions de la part des producteurs d'instruments financiers.

(6) Frais d'entrée acquis à la société de gestion : ces frais sont les droits d'entrée perçus par la société de gestion à la souscription d'OPC.

(7) Frais indirects : les frais indirects rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative, qui est publiée nette de frais. Ils sont récurrents et comprennent les frais courants mentionnés dans le DICI de chaque OPC, hors rétrocessions perçues par la Banque.